

## Séquence à suivre pour un remplacement occasionnel : informations additionnelles

Début du processus à entreprendre dans  
l'établissement

1. Centrale de suppléance  
au primaire ou  
ABI au  
secondaire :  
Recherche de  
candidats  
qualifiés ou  
acceptés

2. Personnel à privilégier dans l'école en ordre de lien avec une suppléance:

- A.** Enseignant à contrat qui n'a pas une charge pleine
- B.** Retraité
- C.** Enseignant d'un autre champ
- D.** Enseignant volontaire (payé au millième de la tâche)
  - a) Enseignant **volontaire** qui a atteint le maximum de la tâche éducative
  - b) Enseignant **volontaire** à temps plein mais en réduction de tâche
- E.** Stagiaire en période libre ou ancien stagiaire
- F.** TES / éducateur en service de garde
- G.** Surveillant d'élèves et PEH
- H.** Autre personne jugée compétente

### Clause Dépannage

3. Mise en place de  
la procédure de  
dépannage après  
consultation du  
conseil d'école :  
Choisir un  
enseignant  
**disponible** (soit en  
TNP, période libre ou  
période de  
spécialiste)  
La direction assure  
une répartition  
équitable entre ses  
enseignants

Pour les stage 4 : Maximum  
5 jours dans la classe  
de l'enseignant associé

La suppléance doit rester occasionnelle  
et il faut privilégier la présence  
du stagiaire dans sa classe de stage

Payé au millième du  
salaire annuel

**Note étape 2 :** L'utilisation d'une personne non légalement qualifiée (NLQ) pour du dépannage dépend de plusieurs facteurs tels : la durée du remplacement, les besoins des élèves et la dynamique du groupe à prendre en charge.